

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2024_18

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –
RESEAUX ET DEPLACEMENTS****AMENAGEMENT DE TERRAINS
DE PADEL ET DE BASKET SUR
L'ESPACE GALLIENI****APPROBATION DES MARCHES****Délibération du Conseil Municipal**Séance du 1^{er} février 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 25 janvier 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 02 février 2024.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Jean-Luc REYNARD, *conseiller municipal délégué*, Andrée RICCETTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique MOUILLER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
- Jean-Luc REYNARD - Andrée RICCETTI - Catherine ZAPPA - Vincent MOISSONNIER - Gaëtan REDEUILH	- Daniel CORRE - Brigitte MACAUDIERE - Bernard JACQUOLETTO - Bérenger CENTI - Catherine REMY-MENU

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

PATRIMOINE – VOIRIE – RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**AMENAGEMENT DE TERRAINS DE PADEL ET DE BASKET
SUR L'ESPACE GALLIENI
APPROBATION DES MARCHES**

Eric Michaud, adjoint au maire en charge de la vie associative et du sport, expose à l'assemblée :

Dans le cadre des travaux de l'aménagement de terrains de padel et de basket au complexe sportif Galliéni, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises.

La consultation est passée en procédure adaptée selon l'article L.2123-1 du Code de la commande publique pour ces travaux.

Les travaux sont répartis en 3 lots :

- Lot 01 : Terrassement et structure
- Lot 02 : Equipements sportifs et revêtements de sols terrain de padel
- Lot 03 : Equipements sportifs et revêtements de sols terrain de basket

L'estimation globale des travaux faite par l'assistant à maîtrise d'ouvrage "Atelier du Ginkgo" est de 363 272 € TTC.

A l'issue de la consultation, 9 offres ont été remises.

La commission spéciale des offres, réunie le 17 janvier 2024, a classé les offres et donné un avis favorable pour les sociétés suivantes :

Lot 01 : Terrassement et structure

Entreprise EUROVIA DALA – 42153 RIORGES

Offre de base

pour un montant de 43 494,00 € HT

52 192,80 € TTC

PSE 1 : Tranchée

pour un montant de 2 880,00 € HT

3 456,00€ TTC

PSE 2 : Filet pare ballon

pour un montant de 5 119,40 € HT

6 143,28 € TTC

.../...

Lot 02 : Equipements sportifs et revêtements de sols terrain de padel

Entreprise ST GROUPE – 34160 BOISSERON,

pour un montant de 157 059,20 € HT

188 471,04 € TTC

Lot 03 : Equipements sportifs et revêtements de sols terrain de basket

Entreprise ST GROUPE – 34160 BOISSERON,

Offre variante résine

pour un montant de 86 669,00 € HT

104 002,80 € TTC

Le montant total des travaux est de 295 221,60 € HT soit 354 265,92 € TTC.

A titre indicatif, les travaux commenceront en février/mars 2024 pour une durée de 4 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à *l'unanimité* :

1°) approuve les marchés avec les entreprises Eurovia Dala et ST Groupe, concernant les travaux d'aménagement de terrains de padel et basket sur l'espace Galliéni, pour un montant total de 354 265.92 € TTC.

2°) autorise le maire à les signer ;

3°) autorise le maire à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution et le règlement des marchés liés à ces travaux ;

4°) dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts au budget primitif.

Riorges, le 2 février 2024

La secrétaire de séance,
Véronique MOUILLER

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN